



Question n° 143 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 143 (2007-2008) 143

Réception : 14 janvier 2008

Echéance : 04 février 2008

Matière : Travaux publics - Ponts et Chaussées -

Objet : Pistes cyclables en province de Namur.

Question écrite

Faire du vélo, c'est bon pour le coeur, l'équilibre, la coordination, le contrôle de poids, le mieux-être et la santé mentale. Le vélo est aussi un moyen de transport fort agréable et de plus en plus pratiqué.

Monsieur le Ministre peut-il me communiquer le nombre de kilomètres de pistes cyclables existant dans le province de Namur ? Quel est le coût d'entretien de ces pistes ? A quelles fréquences ces pistes sont-elles vérifiées en vue de menus ou de plus gros travaux ?

Quels sont les projets de construction de pistes cyclables pour cette province ? Pour quel montant et dans quel cadre de financement ?

Réponse

Fin 2007, on dénombre 1.755 kilomètres de pistes cyclables le long des voiries régionales en Wallonie dont voici la répartition par province :

Pistes cyclables en Région wallonne :

Province	Longueur (km)
Namur	294
Luxembourg	233
Hainaut	747
Brabant wallon	289
Liège	192
Total	1.755

Ces chiffres n'incluent pas le réseau RAVeL qui compte actuellement de l'ordre de 960 kilomètres opérationnels, que ce soit sur les anciennes voies ferrées, ou le long des chemins de halage.

Les décisions en matière d'implantation de nouvelles pistes cyclables sont prises sur base des schémas directeurs d'aménagements cyclables, établis par province, sur base de concertations entre le MET, les communes et les acteurs du monde associatif (GRACQ, PROVELO,...).

De plus, il faut signaler qu'un schéma directeur cyclable au niveau de l'ensemble de la Wallonie va être élaboré en collaboration avec les 3 départements concernés : le MET routes pour les voiries régionales et le RAVeL, les Pouvoirs locaux pour les voiries communales, et le MET

mobilité.

L'élaboration de ce schéma directeur cyclable pour la Wallonie, décidé par le Gouvernement wallon en sa séance du 19 avril 2007, permettra notamment :

- d'identifier les pôles d'attractivité pour les utilisateurs ;
- de déterminer les itinéraires structurant reliant ces pôles ;
- de coordonner le développement des infrastructures cyclables ;
- de fixer les priorités dans les investissements ;
- d'harmoniser la signalisation ;
- de crédibiliser le vélo comme véritable moyen de transport ;

En ce qui concerne la création de nouvelles pistes cyclables, le financement peut provenir soit du MET Routes (DG1, budget que je gère), du MET Mobilité (DG3, budget géré par mon collègue, le Ministre Antoine) ou d'un financement conjoint DG1-DG3 pour les projets dits d'intermodalité ou, enfin, un financement conjoint Europe- Région wallonne.

En termes d'entretien, j'estime qu'il est important d'entretenir correctement notre réseau cyclable. C'est pourquoi, depuis 2004, un montant est réservé à l'entretien de ces pistes sur le budget du MET routes (DG1).

En 2007, une allocation budgétaire spécialement dévolue à l'entretien des pistes cyclables existantes a été créée et un montant de 1.750.000 euros a été engagé à cet effet pour l'ensemble de la Région. Le même budget est prévu en 2008.

La répartition de ce montant s'effectue entre les provinces wallonnes en fonction des longueurs de réseau cyclable et de l'état du réseau. Ces montants permettent d'entretenir (brosser, déligner, rafraîchir les marquages...) ou de réhabiliter les pistes cyclables et de remettre ainsi progressivement le réseau wallon en état.

En 2007, la répartition s'est faite comme suit :

Entretien des pistes cyclables en Région wallonne :

Province (euros)	Montant dépensé en 2007
Divers non répartis	15.000
Namur	280.454
Luxembourg	139.706
Hainaut	612.781
Brabant wallon	307.915
Liège	394.105

En ce qui concerne ce qui a été adjugé en 2007, et donc ce qui est encours de réalisation, ce sont des millions de mètres carrés de brossage réalisés, des dizaines de milliers de mètres de désherbage mécanique latéral et des dizaines de kilomètres de pistes rénovées :

Pour la province de Namur :

- 1.200.000 m² de brossage de piste cyclable ;
- 2.000 m de délignage de piste ;
- ainsi que les réhabilitations suivantes :

* R.N. 90 - réhabilitation de pistes cyclables à Floreffe – 3,6 km ; montant des travaux : 221.184 euros (budget DG1 – entretien des pistes cyclables) ;

* R.N. 978 – réhabilitation des pistes cyclables entre Walcourt et Silenrieux - 20,3 km ; montant des travaux : 718.095,83 euros (budget DG3) ;

R.N. 978 – liaison Silenrieux – lacs de l'Eau d'Heure – 3 km ; montant des travaux : 327.141,23 euros (budget DG3).